



Responsabilite et reparations suite a un affesement du plancher

Par **sarahlou**, le **08/07/2009** à **18:17**

Bonjour,

Mon mari et proprietaire d'un immeuble ou nous habitons avec notre bebe de 6 mois - nous aimerions partir mais nous avons constate une affesement de notre sol quelque mois apres des reparations ont ete faits dans l'appartement du dessous suite a un incendie.

Si nous vendons l'appartement dans cet etat comment proceder et quelles en seront les consequences?

En mai 2009, le BET a ouvert le plafond de dessous et a recommande de tout casser l'etage et de tout reconstruire.

Le BET nous a dit a plusieurs reprises qu'il a preconise 7 renforts au moment de l'incendie. Aujourd'hui nous avons appris qu'il n'existe aucun papier pour prouver ceci.

Nous avons l'impression d'avoir des informations contradictoires et incoherentes de la regie de l'immeuble et du BET par rapport a comment il faut proceder pour faire des reparations et qui en est responsable. Depuis un an nous attendons que le dossier s'avance mais il n'avance pas (ou il devient plus complique!) et nous ne savons pas vers qui se retourner pour avoir des conseils concernant notre situation.

Merci pour tout renseignement qui pourrait nous aider a resoudre ce probleme.